

SAJ

Service Accueil Jeunes

Rapport d'Activité 2023

SOMMAIRE	P. 2
I.Présentation du service	P. 3
1. Les caractéristiques	
2. L'équipe	
3. Les partenaires	
II.L'activité en 2023	P. 3
1. L'évolution annuelle	
2. L'occupation mensuelle	
3. Répartition des mesures sur l'année	
4. Répartition par âge	
5. Entrées et sorties en 2023	
6. Taux d'occupation	
III.Spécificités du service	P. 6
1. L'accueil	
2. Le projet personnalisé : le DIPC et le CJM	
3. Le collectif et les appartements en diffus	
4. L'accompagnement hors les murs	
IV.Prise en charge pluridisciplinaire	P. 9
1. L'infirmière	
2. Le psychologue	
3. La maitresse de maison	
4. Les surveillants de nuits	
V.L'activité éducative menée en support auprès des jeunes	P. 11
1. L'atelier coopératif	
2. Les activités collectives	
3. PICOOL	
VI.Les écrits professionnels	P. 13
VII.Les actions diverses menées en 2023	P. 13
1. La qualité	
2. L'APP	
3. La formation	
4. L'accueil de stagiaires	
5. La prévention	
VIII.Perspectives 2024	P. 14
1. La refonte du projet de service	
2. Les formations AURA	
3. La formation « comment faire équipe »	
4. L'APP	
5. La prévention	
6. La Qualité	
7. L'évaluation	
CONCLUSION	P. 15

I. Présentation du service

1. Les caractéristiques

Le S.A.J. s'adresse à des jeunes filles en situation de rupture familiale, sociale, scolaire, professionnelle et/ou relationnelle. Elles sont soit mineures et âgées de 14 à 17 ans révolus, soit jeunes majeures âgées de 18 à 21 ans. L'admission au S.A.J. se fait sur un plan local ou national, à partir d'un mandat judiciaire ou administratif. Les demandes d'orientation initiales sont à l'initiative des services A.E.M.O, des assistantes sociales de secteur, des services de pédopsychiatrie...

Notre intervention peut se situer à partir de plusieurs lieux institutionnels mais aussi relationnels ou familiaux. Les modalités d'accueil ne sont pas figées mais peuvent être modulées au gré des situations et projets de chacune. La diversification des modalités d'hébergement nous permet d'aménager la prise en charge et ainsi d'anticiper et de réguler les situations conflictuelles ou de crise.

Les différents lieux d'action éducative se déclinent selon 3 axes : hébergement collectif, appartements ou chambres en ville et accompagnement "hors les murs".

Pour rappel, le S.A.J. dispose d'une autorisation de 10 places.

2. L'équipe

L'équipe est composée de :

- 5 personnels éducatifs (AS, ES, ME, CESF) : 5 ETP.
- 1 maitresse de maison : 0,40 ETP.
- 2 surveillants de nuit : 2 ETP.
- 1 psychologue : 0,19 ETP.
- 1 IDE : 0,20 ETP.

Au 2ème semestre 2023, le Conseil Départemental a autorisé l'exercice d'une fonction de coordination à partir de l'équipe éducative.

La structure n'a donc pas de cadre intermédiaire : c'est la cheffe de service de l'APMN qui fait fonction de cheffe de service au sein de la MECS.

Une réunion hebdomadaire est organisée le jeudi après-midi de 13h00 à 17h00.

3. Les partenaires

Un travail de partenariat renforcé est mené avec les Juges des Enfants, l'ASE mais aussi la PJJ, les services d'AEMO, les ITEP, les établissements de l'Education Nationale, la pédopsychiatrie, le CIDFF, APT, Addictions France, les médecins de villes et des spécialistes médicaux selon les problématiques des jeunes accueillies.

II. L'activité en 2023

Au sein du SAJ nous disposons de 7 chambres et d'1 studio d'autonomisation.

Au cours de l'année 2023, nous avons accueillies au total 16 jeunes filles selon différentes modalités.

Au 1er janvier 2023 :

- 3 étaient inscrites dans un dispositif de formation via l'apprentissage à l'IFPP, deux d'entre elles étaient en appartements ANEF.
- 1 était inscrite en Lycée à Aurillac.
- 2 jeunes étaient scolarisées à l'EREA avec pour l'une d'entre elle, l'accès au studio d'autonomisation.
- 4 étaient sans scolarité mais pour 3 d'entre elles sur des parcours de remobilisation avec la mission locale, pour une autre, une orientation MDPH en milieu protégé était en attente de notification et pour une autre, aucune solution d'insertion n'avait pu être mise en place.

Au 31 décembre 2023 :

- 2 jeunes étaient scolarisées à l'EREA dont une en appartement.
- 1 était scolarisée en Collège à Marcolès.
- 1 était scolarisée en Lycée à Clermont-Ferrand.
- 1 était inscrite dans un dispositif de formation via l'apprentissage à l'IFPP.
- 3 étaient en remobilisation scolaire ou professionnelle, à la Mission Locale et/ou l'IFPP.
- 1 était sans activité professionnelle ou scolaire avec cependant un accès au studio d'autonomisation du fait de sa grossesse.

1. L'évolution annuelle

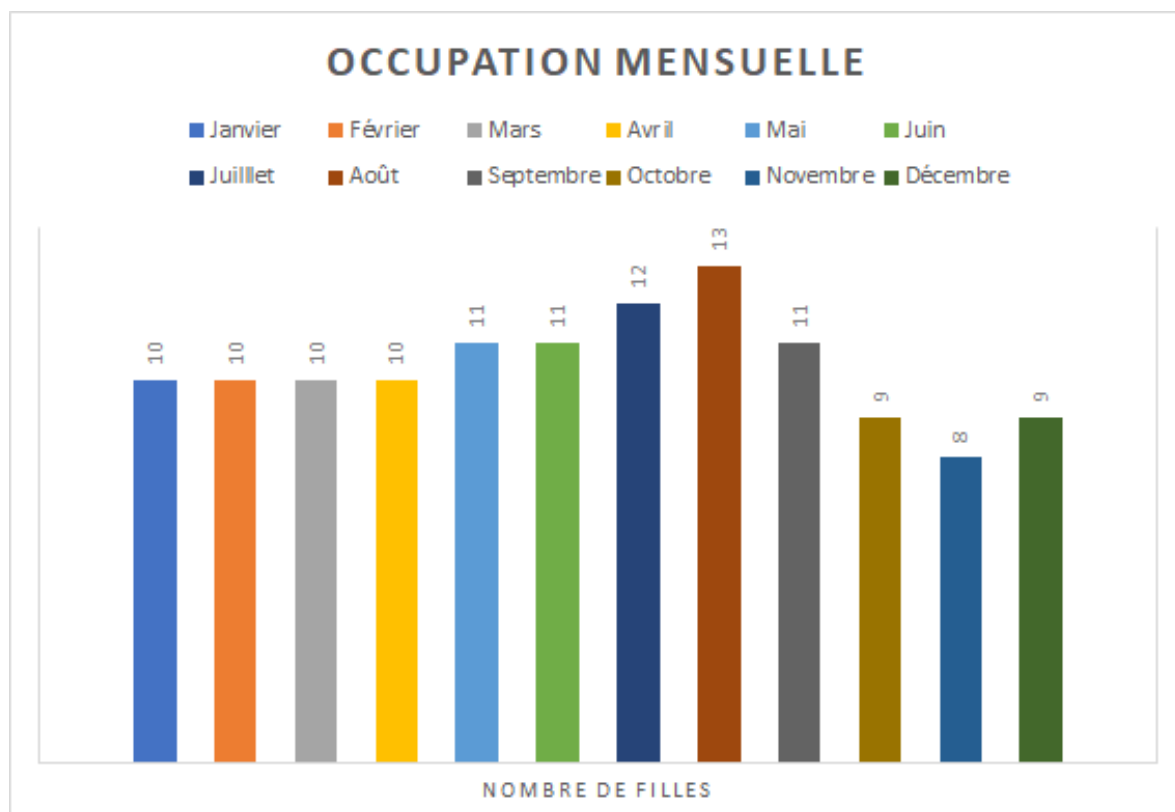
En 2023, l'accueil des 16 jeunes a été organisé et travaillé de manière individualisée et en accord avec les mandants selon les modalités suivantes :

- Au total, 12 filles ont bénéficié d'une prise en charge au sein de la structure collective.
- 2 filles ont bénéficié du studio d'autonomisation.
- 2 filles ont bénéficié d'un appartement ANEF.
- 3 filles ont bénéficié d'une prise en charge au sein d'un appartement ANEF avant de disposer d'un accompagnement « hors les murs » dans leur propre logement.

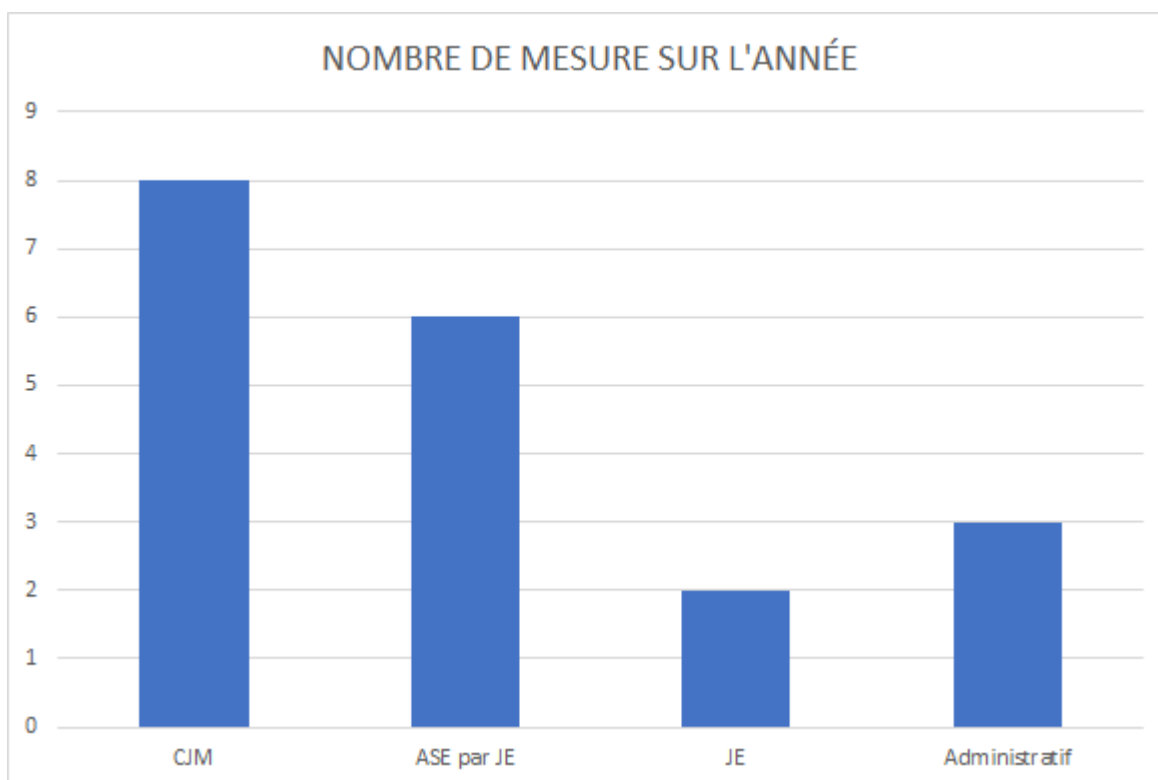
Il paraît essentiel pour le service d'accompagner ces jeunes filles en proposant un accompagnement « au plus près » de leurs envies, désirs mais aussi en prenant en considération ce qu'elles sont capables de tenir.

C'est pourquoi, les installations en appartement sont toujours mûrement réfléchies et en adéquation avec le projet de la jeune.

2. L'occupation mensuelle



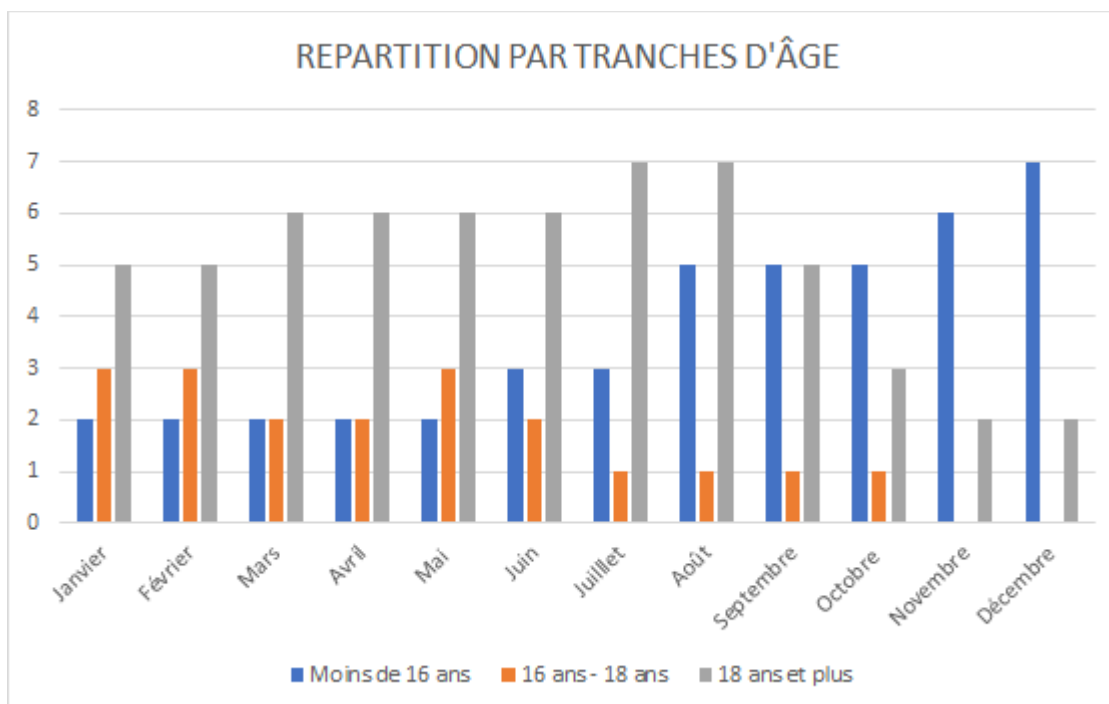
3. Répartition des mesures sur l'année



Le SAJ suit en majorité des Contrat Jeune Majeur (CJM).

Au total, 19 mesures ont été exercées pour 16 jeunes : en effet, 3 d'entre elles ont demandé la transformation de leur accompagnement sous la forme d'un Contrat Jeune Majeur.

4. Répartition par âge



Depuis juin, la tranche d'âge "16 ans et moins", augmente, ainsi les filles sont de plus en plus jeunes au sein de la structure.

5. Entrées et sorties en 2023

Trois jeunes ont bénéficié d'un changement de prise en charge, en signant un Contrat Jeune Majeur avec le service et l'ASE au fil de l'année.

Le SAJ a accueilli 6 nouvelles jeunes sur l'année 2023.

7 jeunes ont quitté le service :

- L'ASE a mis fin à la prise en charge pour cinq d'entre elles.
- Le SAJ a mis fin à un accompagnement pour une autre à ses 18 ans.

6. Taux d'occupation

Le SAJ a réalisé 3 480 journées pour 3 500 allouées et 3 650 théoriques, ainsi le taux d'occupation est de 99,42 % au regard de l'alloué et de 95,34 % au regard du théorique.

III. Spécificités du service

1. L'accueil

C'est une phase essentielle de l'admission au S.A.J : la mesure de placement sur un service éducatif ne revêt jamais un caractère banal et peut être vécue comme une situation angoissante et déstabilisante. Une première rencontre a lieu avant le placement afin que la jeune fasse connaissance du service et de l'équipe et que dans la mesure du possible, elle puisse avant son arrivée être partie prenante de la décision.

Il appartient donc à l'équipe éducative de faire en sorte de rassurer la jeune nouvellement arrivée en lui offrant un espace sécurisé et accueillant. Le positionnement du service est de laisser un temps d'adaptation et d'observation afin que la jeune « se pose et trouve ses marques » avant la mise en œuvre d'un projet individualisé contractualisé par un Document Individuel de Prise en Charge. Dans la mesure du possible, cet accueil se fait en présence d'un des deux travailleurs sociaux désignés comme « référent » de la situation ou le cas échéant d'un autre membre de l'équipe éducative, de la Cheffe de Service Educatif, du travailleur social à l'origine de la demande d'admission (le plus souvent l'ASE mais aussi parfois l'A.E.M.O, la P.J.J, le S.A.S, l'I.T.E.P...) et/ou d'un ou des représentants légaux. L'entretien initial reprend les attendus et objectifs du mandant, les modalités d'accueil et se conclut par la signature du règlement de fonctionnement.

L'installation de la jeune se fait en présence de l'éducateur et de la maîtresse de maison qui procèdent à un état des lieux de la chambre et qui remettent une clef individuelle (une caution de 10€ prévue en cas de perte est demandée à chaque jeune).

Dans la majeure partie des situations, une période d'observation sur le collectif est souhaitée avant une éventuelle installation en appartement. Dans le cas d'un accueil, dès l'arrivée, dans un appartement, l'entretien initial fixe en sus les modalités de retour sur le collectif (repas, nuits, activités, entretiens éducatifs...). L'installation en appartement est pensée au plus proche d'une location classique (état des lieux, signature d'un contrat de sous-location, signature d'un règlement intérieur, caution, fixation en commun du montant du « loyer » en fonction des ressources...).

Toutefois, il arrive que la MECS accueille une jeune en urgence (sortie d'hospitalisation ou éviction d'un autre lieu d'accueil) ce qui met la procédure à mal et peut mettre, dès le départ, la jeune en difficulté sur le sens de son placement.

2. Le projet personnalisé : le DIPC et le CJM

Au regard de la singularité de chaque jeune fille accueillie au S.A.J et de la prise en compte de son histoire et de ses problématiques personnelles, il convient de proposer une prise en charge personnalisée. Aussi, il est primordial d'élaborer un projet avec et pour la jeune en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Pour cet accompagnement au "cas par cas", l'équipe éducative peut s'appuyer sur les différentes possibilités d'hébergement. La pluralité des formes d'accueil et d'hébergement va dans le sens de l'accompagnement adapté et personnalisé attendu. L'élaboration de ce projet ne peut pas revêtir un caractère immédiat. L'instauration d'une relation

de confiance entre l'adolescente et l'équipe éducative est indispensable avant de pouvoir penser un projet personnel ajusté et d'entamer un travail sur l'articulation des relations familiales et sociales. Cette confiance se crée dans chaque moment du quotidien et au fil des entretiens tant formels qu'informels. En ce sens, l'équipe se donne une période dite « d'observation » afin que la jeune prenne le temps de se sentir en sécurité dans ce nouveau lieu et se sente libre de pouvoir parler, échanger, se livrer.

Afin de travailler le projet personnalisé, deux éducateurs référents sont nommés. Leur rôle est de centraliser les informations et de coordonner les démarches et actions à destination de la jeune ; ils sont garants du projet personnalisé. Leur action est axée sur la scolarité, la formation ou le travail, le développement de l'autonomie, la santé et le lien avec l'environnement familial. Il existe donc un travail de partenariat important avec les différents acteurs qui interviennent auprès de la jeune.

Les échanges avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance se font par téléphone, par courrier et en participant aux réunions de synthèses. Ils se doivent d'être réguliers pour assurer le meilleur suivi éducatif possible. Les éducateurs référents accompagnent la jeune à la signature du P.P.E. (Projet Pour l'Enfant) et/ou lors des audiences qui la concerne.

Le projet personnalisé est formalisé à l'appui de différents supports :

- Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge). Il est élaboré en concertation avec la jeune, ses représentants légaux, ses éducateurs référents et la cheffe de service. Ce document interne à la structure contractualise l'accompagnement éducatif. Il précise les objectifs de prise en charge, les attendus de la jeune ainsi que ceux de ses représentants légaux. Ce document établit les engagements réciproques de chaque partie et nécessite un temps d'observation en amont de sa réalisation. Il découle du Projet Pour l'Enfant (article L 223-1 du CASF).
- Le CJM (Contrat Jeune Majeur). C'est un outil de responsabilisation. Afin de bénéficier d'un CJM, la jeune doit écrire un courrier au Conseil Départemental en motivant sa demande. Si ce dernier est accepté, la jeune adulte change alors de statut. Elle doit s'engager dans un projet d'insertion si elle souhaite continuer à bénéficier d'une mesure éducative.

3. Le collectif et les appartements en diffus

Si l'hébergement collectif n'est qu'un passage dans le parcours de la jeune, cette étape lui offre la possibilité de s'apaiser, de prendre le temps de réfléchir et de se construire. La proposition faite aux jeunes est un point d'ancrage à partir duquel peut se définir, se dessiner, s'articuler un projet en devenir, étayé par l'acquisition de repères indispensables pour acquérir une autonomie et accéder à sa propre responsabilité.

La structure d'hébergement collectif est un espace protecteur devant garantir une certaine intimité et une nécessaire tranquillité à chacune.

Lorsque les savoir-faire inhérents à la vie quotidienne sont acquis, une étape commune peut alors être franchie vers l'accession à l'autonomie et notamment au travers d'un changement de lieu et d'une installation en appartement.

Le travail au sein du collectif est principalement axé sur la gestion de la vie quotidienne, la régulation de groupe, le respect d'un cadre donné.

Pour la majorité des jeunes accueillies, il présente pour intérêt :

- D'offrir un cadre sécurisant : horaires fixes, présence de l'équipe éducative...
- De favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.
- De permettre un premier travail dans l'organisation du quotidien, pour favoriser l'autonomie.

Pour certaines jeunes, l'internat permet une mise à distance avec leur environnement dans un lieu tiers, une distanciation qui leur fait percevoir la place et le rôle de ses parents dans son existence et réciproquement. Ainsi, chacun peut se situer et éventuellement se repositionner dans une dynamique familiale lorsque la situation le permet ou vers une émancipation à l'approche de la majorité.

L'équipe interdisciplinaire intervient au quotidien auprès de la jeune. Le contexte du quotidien constitue le cadre central du travail éducatif au sein du collectif.

Les jeunes accueillies entretiennent souvent un rapport complexe avec la notion d'hygiène et le fait de « prendre soin de soi et de son espace privé ». Les difficultés repérées obligent une prise en compte et la nécessité d'un travail de réflexion commun sur leur conception du corps. Concernant ce travail, l'interdisciplinarité est essentielle, notamment avec l'appui de l'infirmière, de la psychologue du service et de la maîtresse de maison.

La gestion du quotidien s'articule avec la régulation du groupe par l'équipe éducative, l'apprentissage du vivre ensemble, le respect d'autrui et de son intimité, notions qui sont très souvent mises à mal du fait de la diversité des situations. Un travail de médiation est souvent nécessaire. L'équipe éducative peut s'appuyer sur la réunion hebdomadaire, pour laquelle la présence de chacune des jeunes est obligatoire.

La vie sur le collectif est également marquée par le respect d'un cadre imposé (heures de sortie, heure des repas etc.).

Dans le cadre du travail autour de la notion du vivre ensemble, des services collectifs sont mis en place, chaque jeune devant en assumer la charge de manière quotidienne et hebdomadaire.

Chaque semaine, une réunion « droit d'expression » est organisée le mercredi afin d'évaluer avec les jeunes les conditions de vie sur le collectif et les points d'amélioration à mettre en place. En présence de la cheffe de service, de l'infirmière, de la maîtresse de maison et d'un travailleur social, elle permet de recenser des dysfonctionnements pouvant être repris le lendemain en réunion d'équipe.

Le SAJ dispose d'un appartement d'autonomisation sur site mais excentré du collectif. Il permet d'expérimenter pour une jeune un palier supplémentaire avant d'être en appartement. Elle gère son quotidien mais bénéficie de la présence permanente d'un travailleur social.

La mise en acte d'un cheminement, d'un apprentissage est incontournable pour prendre en compte l'évolution des jeunes accueillies. L'installation dans un logement permet de travailler l'autonomie avec les jeunes qu'elles soient majeures ou mineures. Cette étape marque une progression et vient signifier un autre accompagnement de la part du service.

L'hébergement individuel en ville est l'une des pierres angulaires de notre projet. Cette opportunité présente pour intérêts de :

- Permettre un accompagnement éducatif effectif des jeunes dont le comportement est conditionné par une fragilité psychique et pour lesquelles l'accompagnement éducatif est difficile voire inadéquat dans le contexte d'un collectif.
- L'hébergement en appartement permet de disposer d'une nécessaire intimité et limite la confrontation à l'autre et les situations sources de frustrations. Cette opportunité présente pour intérêt de :
- Préserver les jeunes vulnérables.
- Séparer géographiquement les jeunes impliqués dans des délits.
- Être un outil éducatif qui favorise la « pédagogie du compromis ».

La vie en appartement (rythme quotidien de chacun, bruit ...) et le partage avec d'autres locataires des espaces collectifs (propreté des lieux, ascenseurs, hall d'entrée), permet aux jeunes filles de se confronter directement à une réalité sociale, à de nouvelles responsabilités et aux contraintes du vivre ensemble... soit autant d'acquisitions propices à leur insertion sociale.

L'objectif est de les préparer au mieux à l'autonomie et à l'accès à un logement personnel.

A l'occasion de chaque entrée dans un appartement ANEF et afin de reproduire, au plus près, les conditions d'accès à un logement de droit commun, la jeune devra réaliser un ensemble de démarches :

- Réalisation d'un état des lieux.

- Versement d'une caution de 10 à 100 euros, en fonction des ressources afin de l'impliquer dans la tenue du logement.
- Signature d'un contrat d'occupation du logement faisant office de règlement de fonctionnement.
- Signature d'un contrat d'engagement qui précise le cadre et les objectifs de travail à partir de la chambre ou de l'appartement en ville.

L'accompagnement éducatif prend la forme :

- D'une aide à la gestion du budget.
- D'un accompagnement pour faire les courses hebdomadaires.
- D'un accompagnement dans les démarches administratives, scolaires, professionnelles, médicales...
- D'une aide au maintien dans le logement.

Le maître mot est là encore « personnalisation ». Par conséquent, les visites à domicile annoncées ou à l'improviste (quotidiennement ou de manière plus espacée), les retours des jeunes sur le collectif pour certains repas ou activités (collectives ou en individuel avec un travailleur social), la préparation d'un repas au sein de l'appartement et le partage de celui-ci, sont autant de modalités d'intervention qui varient et évoluent selon la situation de chaque jeune.

Un retour sur le collectif reste possible en cas de difficulté soit à l'initiative de la jeune soit à l'initiative de l'équipe éducative.

Une fois par mois, une réunion « droit d'expression » est organisée le mercredi soir afin de rencontrer les jeunes et d'évaluer avec elles leurs conditions de vie et des axes d'amélioration.

4. L'accompagnement hors les murs

Cette modalité d'accueil paraît pertinente dans le parcours de certaines jeunes. Le projet d'établissement a donc intégré cette pratique. Nous pouvons parfois travailler à partir du domicile de la famille, d'un appartement autonome ou de chez le petit ami de la jeune par exemple.

En effet, lorsque les jeunes qui nous sont confiées n'ont pas la capacité d'adhérer aux différentes modalités d'hébergement proposées, nous pouvons moduler notre accompagnement en adaptant la prise en charge à partir du lieu où réside la jeune. Cette alternative nécessite en revanche la coopération de la jeune et de son entourage (famille, petit ami... selon le cas) sans quoi l'accompagnement n'a pas de sens.

Quand la prise en charge se fait à partir du domicile des familles, nous proposons des rendez-vous pour des entretiens au domicile et des rencontres en lieu neutre avec la jeune uniquement.

Là encore, la fréquence des visites à domicile, des rencontres et des entretiens est modulable et adaptable à chaque jeune. Ce type de suivi peut, s'il le nécessite, être intensif avec une présence éducative accrue.

La diversification des modalités d'hébergement nous permet d'aménager la prise en charge et ainsi d'anticiper et de réguler les situations conflictuelles ou de crise.

IV. Prise en charge pluridisciplinaire

Après deux années consécutives de turn-over de l'équipe éducative, l'équipe éducative du SAJ s'est stabilisée. L'infirmière et la maîtresse de maison ont également quitté leur poste mais ont été remplacées rapidement après leur départ.

La psychologue a été en arrêt pour raisons personnelles mais a également été remplacé en suivant.

1. L'infirmière

Le travail infirmier au sein du SAJ se divise en quatre missions principales :

- L'accompagnement des jeunes dans leur parcours santé.
- La coordination et l'évaluation des actions d'éducation à la santé.
- Le soutien/conseil à l'équipe éducative en rapport avec la santé.
- La gestion des traitements, du matériel médical et de la pharmacie.

L'accompagnement des jeunes dans leur parcours santé :

C'est l'activité majeure cette année, elles ont été accompagnées vers :

- Leur médecin traitant, pour les besoins de soins courants.
- Le centre de planification familiale, pour tout ce qui est relatif à la sexualité, et à la contraception.
- Le centre de vaccination pour la mise à jour des vaccinations obligatoires ou non.
- Des médecins spécialistes ainsi que dentiste, kiné, orthoptiste.
- Un psychiatre (la majorité de nos jeunes sont régulièrement suivies).
- Des examens complémentaires (laboratoire, radiologie...).
- Des suivis santé (opticiens et audio prothésistes).

La coordination et l'évaluation des actions d'éducation à la santé :

Des ateliers socio-esthétiques permettant d'aborder l'hygiène, le corps, l'alimentation et la sexualité ont débuté, mais les jeunes ont été peu réceptives à ce principe. Ces différents points ont finalement été travaillés en individuel.

Le soutien / conseil à l'équipe éducative lors des situations en rapport avec la santé :

La présence de l'infirmière permet à l'équipe éducative d'exprimer ses interrogations et d'avoir une expertise sur les questions relatives à la santé.

Ainsi, elle participe une fois par mois à la réunion de service. Une réflexion permanente est ainsi menée sur la nécessité du "prendre soin".

La gestion des traitements des jeunes, du matériel médical et de la pharmacie :

Les médicaments sont stockés dans une armoire (une boîte nominative pour chaque jeune) dans l'infirmierie. Une convention a été signée avec la pharmacie à proximité du SAJ afin que les piluliers de chaque fille soient préparés chaque semaine.

L'infirmière assure aussi la gestion des trousse de secours que l'équipe utilise lors des sorties et déplacements.

2. Le psychologue

A leur arrivée, les jeunes filles sont rencontrées en entretien d'accueil avec le psychologue. La jeune est libre de se raconter ou non. Au cours de la rencontre, nous évaluons ensemble la nécessité de la poursuite ou la mise en œuvre d'un suivi psychologique, à l'interne ou à l'externe.

Les entretiens durent 45 minutes et se font une fois par semaine ou tous les 15 jours, selon les besoins des jeunes à l'instant T. L'orientation est clinique.

Soutien technique à l'équipe et liens aux partenaires :

Une semaine sur 2, le psychologue assiste aux réunions éducatives afin d'éclairer les situations du point de vue clinique ; ceci permet une décentration des professionnels. Il s'agit également de favoriser l'émergence de compétences des éducateurs qui croient parfois « ne pas savoir faire », alors qu'en réalité ils perçoivent « ce qui se joue dans le lien » et savent en réalité tout à fait bien adopter le comportement juste.

D'autres fois, il s'agit d'amener plus de souplesse dans un cadre éducatif un peu trop rigide qui vise cette fois plus à rassurer le professionnel que la jeune fille.

Nous observons ainsi des attitudes éducatives plus justes dès lors qu'une mise en mots des émotions associées pour expliquer tel comportement, s'exerce.

Cette prise de recul s'exerce également à travers une écoute plus individuelle du professionnel ou en petit groupe.

De même les échanges réguliers avec la cheffe de service et l'infirmière participent d'une cohérence et d'une solidité éthique et technique pour tous.

Le COPIL qualité qui se tient, une fois par mois, nous donne également une direction très claire de l'amélioration constante de la qualité de notre service.

Concernant les écrits du psychologue, il y a de nombreux échanges de mails avec les pédopsychiatres, les psychiatres, des rencontres parfois, afin d'articuler au mieux notre suivi avec la médecine.

De même, des rapports écrits réguliers sont produits pour les mandants, Justice et Ase. (Les jeunes filles sont toujours informées de toute communication extérieure les concernant).

Des échanges peuvent aussi être conduits avec d'autres psychologues d'autres institutions, autant qu'avec d'autres éducateurs...AEMO, PJJ, Education Nationale, France addiction...SAS...

3. La maitresse de maison

La maitresse de maison intervient sur la gestion de l'alimentation avec l'élaboration des menus, commandes, achats et préparation.

Elle réalise l'entretien des locaux de l'internat et si besoin des appartements, s'occupe de la gestion du linge de maison et est en charge des achats (petit matériel, produits d'hygiène et d'entretien, linge...).

S'inscrivant dans une démarche de « faire ensemble » pour transmettre un savoir faire, la maîtresse de maison associe les jeunes du SAJ à la gestion de la vie quotidienne de l'institution.

Elle effectue, une fois par semaine, les courses alimentaires avec une jeune ainsi que la préparation des repas. Concernant les appartements ANEF, les états des lieux sont faits en sa présence afin de gérer les besoins (linge de maison, matériel...).

A la demande de la jeune ou de l'équipe, elle peut intervenir pour l'entretien des locaux ou la préparation des repas (menus, liste de courses...) en continuité du travail fait sur le collectif avec ces mêmes jeunes. Enfin, la maîtresse de maison participe également à la réunion de service.

4. Les surveillants de nuit

Pour une plus grande implication dans le travail d'équipe et une meilleure cohésion dans l'accompagnement, les surveillants de nuit participent aux réunions du SAJ, du jeudi (un tour chacun, une fois par mois). Ils participent également aux séances d'APP.

Le nombre et les profils des jeunes accueillies nécessitent de prendre des temps bienveillants et d'écoute. L'accompagnement la nuit est particulier : il est très individualisé et permet de mettre en mot des angoisses et des sentiments qui ne sont pas exprimés en journée.

V.L'activité éducative menée en support auprès des jeunes

1. L'atelier coopératif

L'objectif de cet atelier est de réunir les jeunes autour d'activités communes afin de récolter des fonds permettant de financer des activités collectives ponctuelles ou en complément du budget alloué pour les camps.

Cet atelier fonctionne sur le principe d'une association (budget auto géré, vote des décisions relatives à l'organisation) et permet ainsi de faire le lien entre le droit commun et l'associatif.

Pour l'année 2023, une vente de muguet a été organisée le 1^{er} mai. Des ateliers de couture ont été mis en place.

2. Les activités collectives

L'année 2023 a été riche en activités collectives.

Les jeunes filles ont assisté à « Aurillac en scène » dont les places étaient offertes par le Conseil Départemental.

Au mois de juillet, un camp de vacances en Aveyron a été organisé avec différentes activités qui ont pu être proposées. Ce camp a permis à ses adolescentes de revenir avec des souvenirs et des anecdotes à relater, ainsi que de vivre des moments particuliers que ce soit avec les autres filles du collectif comme avec les éducatrices présentes pour les accompagner.

Les soirs d'étés, ont été rythmés par diverses activités comme :

- La nuit aux étoiles où les jeunes filles se sont accordées un temps de répit à contempler le ciel et apprendre les constellations.
- La fête de la musique
- Les « goudots gourmands »
- Des concerts au sismographe

Les week-ends, des activités sont pensées avec les jeunes filles qui sont force de propositions :

- Sorties cinéma
- Promenade avec les chiens de la SPA
- Bowling
- Laser-Game
- Piscine
- Pique-niques
- Jeux de sociétés
- Soirée à thèmes par exemple halloween
- Le réveillon du 31 décembre au Lioran avec une descente aux flambeaux des moniteurs de ski et ensuite une soirée musicale...
- Soirées pizza

Le SAJ met aussi l'aspect culturel en avant avec la participation à une conférence avec notamment Ginette KOLINKA avec la représentation d'une pièce de théâtre sur les « sens » ce qui suscite par la suite de nombreux échanges et questionnements qui amènent les jeunes filles vers d'autres propositions d'activités par exemple la visite d'Oradour sur Glane qui sera visité en 2024.

Il a noté que d'autres activités sont proposées comme la couture, le tricot, la confection de bracelets, la pâtisserie, le jardinage...

3. PICOOL

Depuis plusieurs années, un projet collectif été mis en place lors du festival de rue à Aurillac.

La décision a été prise en équipe ainsi qu'avec l'ensemble des jeunes filles présentes sur le collectif de réinstaurer ce projet.

Picool est la création d'un bar sans alcool lors des festivités du théâtre de rue.

Deux travailleurs sociaux ont été nommés afin d'organiser le projet en collaboration avec les jeunes adolescentes.

Ce stand a été tenu sur 2 jours avec l'alternance d'au moins un professionnel et de 2 jeunes. Un planning avait été établi en amont afin qu'un roulement soit mis en place pour rester les journées complètes sur le stand et que toutes les jeunes désirant participer au projet puissent être présentes.

Les jeunes ont participé de façon active à l'élaboration des décorations du stand avec la décoration des tourets servant de tables, la réflexion sur les affiches à diffuser, les achats pour la confection des cocktails sans alcool, le montage et démontage du stand... Elles ont aussi proposé des recettes de cocktails sans alcool et en ont par la suite assuré la préparation.

Ce projet avait plusieurs objectifs :

- La notion que l'on peut être présent sur un festival sans pour autant consommer de l'alcool,
- L'esprit collectif, avec la cohésion du groupe...,
- L'organisation et la mise en place du projet,
- La notion de travail,
- La récolte de gain,
- L'autonomie,
- La gestion des émotions (angoisse de répondre aux demandes des clients par exemple)
- La gestion d'un budget...

Ce projet va être reconduit en 2024.

VI. Les écrits professionnels

Des écrits sont transmis à mi-mesure, lors des fins de mesure et dans le cadre des contrats jeunes majeures à l'ASE et au Juge des Enfants.

VII. Les actions diverses menées en 2023

1. La qualité

Un COPIL Qualité se réunit mensuellement et réunit tous les services autorisés représentés par un membre de l'équipe.

Cette instance permet de partager, mettre au travail divers outils obligatoires tels que les PACQ, DUERP, questionnaires de satisfaction. Elle traite des fiches d'incident et de la mise en place de procédures. Elle vise ainsi une harmonisation des outils sur l'ensemble de la structure mais également le rappel de bonnes pratiques par le biais des recommandations de l'HAS.

Le référent Qualité du SAJ est chargé de faire lien entre le COPIL et l'équipe et travaille en proximité de la Cheffe de Service autour de la mise en place des outils obligatoires. La psychologue du SAJ participe également à cette instance.

Les questionnaires de satisfaction, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement ont été réactualisés.

2. L'APP

En 2023, chaque membre de l'équipe a bénéficié de 5 séances d'analyse de la pratique professionnelle.

Le choix s'était porté sur un changement d'intervenant et de modalités, à savoir des séances interservices. Toutefois, l'APP sera animée différemment en 2024.

3. La formation

- Un travailleur social a suivi la formation « troubles psychiques : comprendre pour mieux accompagner ».
- Un travailleur social a suivi la formation « accompagner les troubles du comportement chez l'adolescent ».
- Un travailleur social a suivi la formation « se sensibiliser à l'approche centrée sur le pouvoir d'agir ».
- Une stagiaire est en cours de formation « DEME » en contrat d'apprentissage.

4. L'accueil de stagiaires

Suite à l'accord du Conseil Départemental, le SAJ a accueilli une apprentie « moniteur éducateur » à compter du 05 septembre 2023 jusqu'en juillet 2024.

Le SAJ a accueilli un stagiaire moniteur éducateur et la cheffe de service une stagiaire CAFERUIS et une stagiaire en 2ème année de Master DASSS.

5. La prévention

Le service a répondu en octobre 2020, à un appel à projet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour des actions d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression. Ayant été retenu, le SAJ répond à ce projet par une action de sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux et autres médias. Une phase de collecte d'informations a débuté avec l'intervention, de professionnels du monde des médias (France 3 ; Presse écrite et Radio ; Promeneur du Net) en fin d'année 2021 et en cours d'année 2022 afin de planifier des réunions de sensibilisation autour des fakes-news et de la diffusion des informations avec les jeunes.

Le projet a été mis en stand-by pour l'année 2023.

Toutefois, en 2024, l'action va se poursuivre en y associant les forces de l'ordre afin de donner aux jeunes filles toutes les clés pour savoir se protéger des réseaux sociaux et des connaissances sur la manière dont se construit l'information.

Ensuite, un intervenant en théâtre forum va créer avec les jeunes filles des scénettes qu'elles joueront dans différents lieux (collèges, centres sociaux...) pour sensibiliser à leur tour d'autres jeune à ces questions.

Un référent de ce projet a été désigné : toutefois, le turn-over de l'équipe avait été un véritable handicap dans sa réalisation. La stabilisation de l'équipe va permettre de le réenclencher.

Un financement porté par le CIDFF, a permis l'intervention 10 fois dans l'année d'une sophrologue relaxologue sur la thématique "vie intime et vie affective".

Les thèmes abordés ont été les suivants : la gestion des émotions, la contraception, les droits des femmes, la gestion des émotions, les droits des femmes dans le monde, l'IVG, le consentement.

VIII. Perspectives 2024

1. La refonte du projet de service

Le dernier semestre 2023 a été consacré à la réécriture du projet de service. Des temps d'échange et de réflexion ont été partagés avec la globalité de l'équipe.

Le 1er semestre 2024 va être consacré à son écriture et sa mise en place.

La mission de coordination est certes une avancée : le fait qu'elle soit exercée à moyens constants va générer du changement dans l'organisation du travail éducatif.

2. Les formations AURA

Pour l'année 2024 :

- Une salariée est inscrite sur une formation de 2 jours « Parentalité et prévention »
- Une salariée est inscrite sur une formation de 2 jours « Agressivité et violence : comprendre, prévenir et y faire face »
- Une salariée est inscrite sur une formation de 2 jours « Communication non violente et écoute active »
- Une salariée est inscrite sur une formation autour des Ecrits professionnels
- Une salariée est inscrite à une formation "Faire autorité, juste sanction"
- Une salariée est inscrite sur une formation "Inceste et violences sexuelles intrafamiliales"
- Une salariée est inscrite à une formation "Comprendre l'analyse systémique".

3. La formation « comment faire équipe »

La totalité de l'équipe va être formée à "Comment mieux travailler ensemble dans le respect des singularités individuelles" sur 4 journées. L'objectif est la recherche d'une cohésion d'équipe et le développement du sentiment d'appartenance de chacun au projet du SAJ.

4. L'APP

L'équipe va bénéficier de 5 sessions d'APP pour l'année 2024, le psychologue et la cheffe de service y participeront.

5. La prévention

Un projet de formation avec APT Opélia 15 prendra forme au 3eme trimestre 2024 afin de sensibiliser l'équipe aux différents types d'addiction et permettra de réfléchir et mettre en place une posture commune et adaptée au besoin des jeunes filles.

Un projet subventionné par le Droits des Femmes et Egalité région AURA autour du "consentement et moi" devrait se mettre en place avec la tenue de 6 ateliers sur le dernier semestre de l'année. L'intervention du CIDFF et du Planning Familial favorisera la connaissance de ces 2 dispositifs pour les jeunes et les professionnels du SAJ seront conseillés par l'association ALTHEA (située à Grenoble).

6. La Qualité

La procédure d'admission et le DIPC associé au projet personnalisé vont être réactualisés.
La charte des Droits et des Libertés sera revue afin que les jeunes filles puissent s'en saisir.

7. L'évaluation

Au cours du 2ème semestre 2024, le service va connaître sa première évaluation sous le référentiel HAS.
Nous devons donc amener la preuve de tout le travail entrepris autour de la Qualité du service rendu ainsi que des conditions de travail.
Cela donnera de nouveaux axes d'amélioration du service rendu.

CONCLUSION

Le SAJ a connu en 2023 une activité supérieure à son autorisation.

La stabilisation de l'équipe éducative permet un accompagnement de meilleure qualité pour les jeunes et aussi la mise en place de projets pérennes.

L'écriture du projet de service a amené une nouvelle dynamique. Toutefois, la mission ne peut être menée de façon satisfaisante tant les besoins des jeunes filles accueillies sont complexes.

L'organigramme ne répond pas aux besoins et l'absence d'autorisation d'un poste de chef de service reste problématique.